



LYON , jeudi 3 décembre 2009

Service de la navigation Rhône-Saône

Règlementation générale (Téléconduite sur 3 nouvelles écluses du Rhône)

Téléconduite sur les écluses de Beauchastel, Logis-Neuf et Chateauneuf

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2009/04556

Pris en application :
RGP 6.28

Une annonce obligatoire par VHF

- **à partir du vendredi 4 décembre 2009 à 05:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Rhône entre les PK 0 et PK 323 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
CNR, 2 rue André Bonin, 69316, LYON Cedex 04.
Tél : 0472006969. Fax : 0478299617.

Commentaire :

La CNR procède à une expérimentation sur le Rhône dans le cadre de la mise en téléconduite progressive des écluses. A la suite des 2 écluses précédemment téléconduites au mois d'avril (Bourg-lès-Valence et Avignon), 3 nouvelles écluses sont intégrées avec le nouveau dispositif du CGN.

Les dates sont : Beauchastel (PK 123) le 24/11/09, Logis-Neuf (PK 142) le 08/12/09 et Chateauneuf (PK 163) le 14/12/09.

Il est demandé aux navigants d'annoncer systématiquement leur arrivée aux écluses. Par ailleurs, ils devront également formuler par radio VHF le message suivant: "Je suis amarré, vous pouvez lancer l'écluse".

Chef de Cellule

Signé

Frédéric COURTES

Date limite d'affichage :
Prochain Avis